

Duplicata
GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ARLES

R E C E P I S S E D E D E P O T

41 RUE DE LA REPUBLIQUE
13200 ARLES
MINITEL : 7J/7J - 24H/24H 08.36.29.22.22
TEL. 04.90.52.20.30 OU 04.90.96.57.80 - FAX 04.90.93.07.21

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

HOTEL DE VILLE
LES STES MARIES DE LA MER
13460 LES STES MARIES DE LA MER

V/REF :
N/REF : 83 B 79 / A-669

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARLES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/09/2001, SOUS LE NUMERO A-669,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/06/2001

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
FIXATION DATE ET ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AU
27/06/2001

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER
STE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
HOTEL DE VILLE
LES STES MARIES DE LA MER
13460 LES STES MARIES DE LA MER

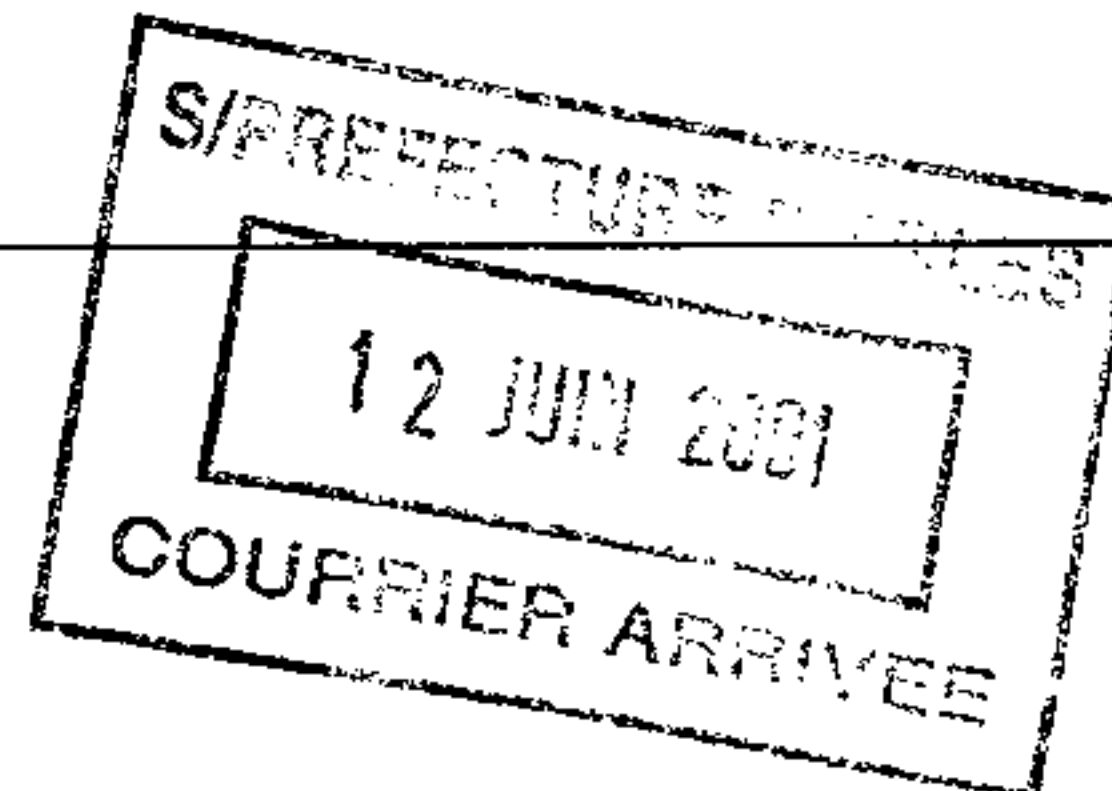
R.C.S ARLES 328 579 214 (83 B 79)

LE GREFFIER



A Stes- Maries de la Mer, le 30 JUIN 2001
Le Maire

PROCES - VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMIS
DU 6 JUIN 2001



Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué le 18 Mai 2001.

L'an deux mille un, le six juin à dix heures, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° - Prise d'acte de la désignation des nouveaux représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration,*
- 2° - Election du Président et délégation de pouvoir, élection du Vice-Président,*
- 3° - Ratification des actes d'administration passés par le Président, le Vice-Président ou le Directeur pendant la période transitoire jusqu'à la date du présent Conseil,*
- 4° - Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres,*
- 5° - Approbation du PV du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2000,*
- 6° - Approbation du Projet de Rapport de Gestion de l'exercice 2000,*
- 7° - Approbation du Projet d'Arrêté des Comptes et du Bilan 2000,*

C.R.
S

8° - Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO.

9° - Jetons de Présence

10° - Augmentation du Capital et conversion en Euros

- a) Projet de rapport du Conseil d'Administration à l'A.G.E.,
- b) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- c) Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGE,

11° - Questions diverses.

Les administrateurs suivants étaient présents :

Pour la Commune :

MM. Roland CHASSAIN, Pierre-Antoine SALMOCHI, Roger DE MURCIA,
Eric VICENTE, Geneviève BOESPFLUG.

Pour l'Office de Tourisme :

M. Claude DAL CANTO

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :

M. Bertrand REYNAUD

Pour la SCET PACA :

M. Alain DONNAREL

Censeur :

SOLYCREDIT, représenté par M. Yvon VIVES,

Absents excusés :

M. Jean-Pierre ALENGRIN,

M. Daniel ARNAUDET, ayant donné pouvoir à M. VICENTE,

M. Pierre CHALIE, Caisse d'Epargne PAC.

Assistaient également à la séance, outre Mme Claire DUFOUR PELLETIER,
Commissaire aux Comptes,

M. Roger ZIMMERMANN, Directeur de la SEMIS,

M. Christian SEVERAC, Chef-Comptable de la SEMIS,

Pour { Copie
Photocopie } Certifiée conforme
A Stes- Maries de la Mer, le **30 JUL 2001**
Le Maire



Handwritten signature or mark.

M. Jean-Pierre THOILLI, représentant de la DDCP au sein du C.A.
Mme Jacqueline MOLLEND, du Crédit Agricole
Mme Anne-Marie RUSSAC, de la SCST.
Mme Chantal GARNTER, assurant le secrétariat du C.A.,

Pour ce Conseil, M. SALMOCHI est désigné Président et ouvre la séance à 10 h 15, en présentant Mme Geneviève Boespflug, nouvellement élue.

1° - Prise d'acte de la désignation des nouveaux représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend acte ce jour de la désignation des membres suivants :

- * M. Roland CHASSAIN
- * M. Roger DE MURCIA
- * M. Pierre-Antoine SALMOCHI
- * M. Jean-Pierre ALENGRIN
- * M. Daniel ARNAUDET
- * M. Eric VICENTE
- * Mme Geneviève BOESPFLUG

en remplacement de :

- * M. Roland CHASSAIN
- * M. Roger DE MURCIA
- * M. Pierre-Antoine SALMOCHI
- * M. Jean-Pierre ALENGRIN
- * M. Daniel ARNAUDET
- * M. Eric VICENTE
- * Melle Pascale JALABERT.

Sont également désignés pour représenter la Commune au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires :

- * M. Roland CHASSAIN en qualité de Titulaire,
- * M. Pierre-Antoine SALMOCHI en qualité de Suppléant.

Pour { Copie
Photocopie } Certifiée conforme
A Stes- Maries de la Mer, le 30 JUIL 2001
Le Maire.



2° - Election du Président et délégation de pouvoirs, élection de Vice-Président

Le Conseil d'Administration propose M. Roland CHASSAIN en qualité de Président et M. Pierre-Antoine SALMOCHI en qualité de Vice-Président. Il est donné lecture de la délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président, à savoir :

- Il nomme, révoque tous agents et employés de la société, fixe leur traitements, salaires et gratifications
- Il perçoit toutes sommes dûes à la société et paie ce qu'elle doit.
- Il autorise toutes acquisitions et toutes aliénations de biens immobiliers et mobiliers.
- Il consent, accepte, cède, résilie tous baux et locations.
- Il statue sur tous traités, marchés, soumissions, adjudications entrant dans l'objet de la société.
- Il souscrit, endosse, accepte ou acquitte tous chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, il cautionne et avalise.
- Il autorise tous prêts et avances.
- Il contracte tous emprunts, à l'exception de ceux qui comportent créations d'obligations et de bons.
- Il consent toutes hypothèques et anticrèses, tous nantissements sur les biens de la société.
- Il consent tous cautionnements sur les biens de la société.
- Il exerce toutes actions judiciaires.
- Il autorise tous compromis, transactions, acquiescements et désistements, toutes antériorités et subrogations, toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions.
- Il détermine le placement des sommes disponibles et règle l'emploi des fonds de réserve de toute nature, des fonds de prévoyance et d'amortissement.
- Il arrête les états de situations, les inventaires, les comptes qui doivent être soumis aux Assemblées Générales, il statue sur toute proposition à faire aux assemblées et arrête leur ordre du jour.
- Il convoque les Assemblées Générales.

3° - Ratification des actes d'administration passés par le Président, le Vice-Président ou le Directeur pendant la période transitoire jusqu'à la date du présent Conseil

Il est proposé au Conseil d'Administration de ratifier les actes d'administration passés par le Président, le Vice-Président ou le Directeur, pendant la période transitoire jusqu'à la date du présent Conseil.

Pour { Copie
Photocopie

Certifiée conforme

30 JUL 2001

A Stes- Maries de la Mer, le
Le Maire



Il s'agit de concevoir uniquement un contrat de prêt auto-liquidé par le Conseil d'Administration en date du 19-Décembre 2000, souscrit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 000 000 francs, et qui a été signé par le Vice-Président le 19-Mars 2001.

Mis au vote, cet acte est ratifié à l'unanimité.

Pour { ~~Génie~~
Photocopie

A Stes- Maries de la Mer, le

Certifiée conforme
30 JUL 2001

Le Maire

4° - Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil propose les membres suivants :

Président : M. Roland CHASSAIN

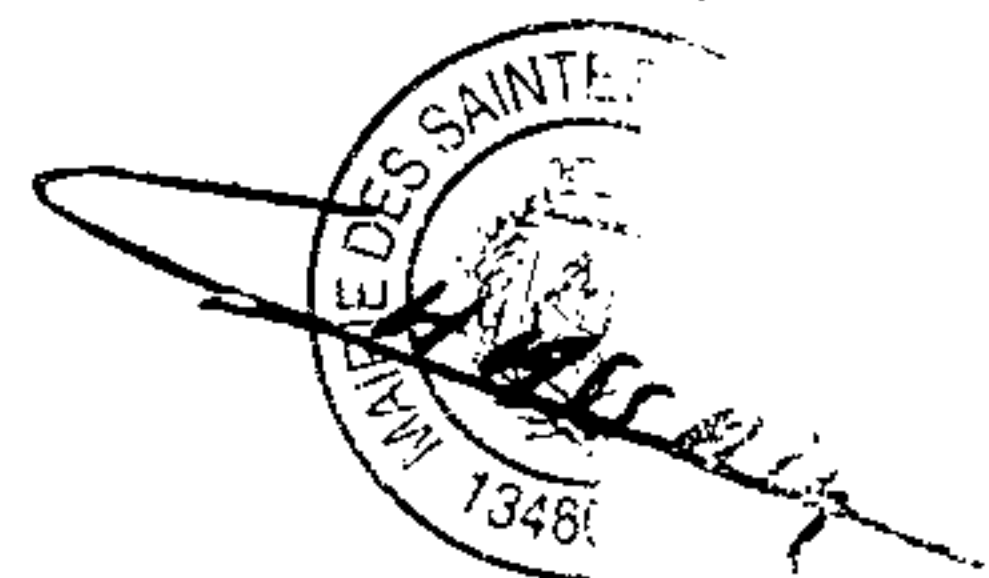
Administrateurs Commune : M. Pierre-Antoine SALMOCHI

M. Roger DE MURCIA

M. Daniel ARNAUDET

M. Eric VICENTE

Administrateur privé : La SCET, représentée par M. Alain DONNAREL



Mis au vote, cette composition est approuvée à l'unanimité.

5° - Approbation du PV du Conseil d'Administration du 19 décembre 2000

Aucune remarque ni correction éventuelle n'ont été faites.

Mis au vote, ce Procès Verbal est approuvé par l'ensemble des administrateurs présents ou représentés à l'exception de Mme BOESPFLUG qui s'abstient.

6° - Approbation du projet de Rapport de Gestion de l'exercice 2000

M. Zimmermann procède à la lecture du rapport et commente les tableaux annexes :

Concernant le passage aux 35 heures, M. Salmochi tient à remercier l'ensemble de la société qui a fait des efforts afin que cette transition se passe le mieux possible, même si, comme le souligne M. Zimmermann, la gestion des plannings est compliquée et nécessite une personne à mi-temps qui fait le point toutes les semaines avec les chefs de service.

Camargue Congrès : plus de 8 congrès ont été refusés en 2000 pour les problèmes habituels d'hébergement et de restauration proche du Relais, il s'agit essentiellement de demandes pour le printemps et l'automne. A ce propos, M. De Murcia précise que le groupe des « Hameaux de Camargue » devrait proposer prochainement des appartements ou studios en locatif à la semaine, cela pourrait peut-être nous apporter de l'aide pour l'hébergement. M. Chassain précise que plusieurs traiteurs ont fait des demandes pour venir s'installer au

C.R.

village et que ce serait intéressant pour la restauration des congressistes. M. Reynaud souligne que l'arrivée du TGV va créer un impact important dans notre région d'ici deux ou trois ans et qu'il serait souhaitable d'entamer une réflexion en matière d'accueil et d'hébergement.

Office de Tourisme : La mise en place d'un produit « week-end en Camargue » est en cours avec différents prestataires.

Il y a eu la participation à neuf salons en 2000, et donc une augmentation de la documentation et de l'affranchissement, ce qui nécessiterait une révision du budget, comme le souligne M. Dal Canto, Président de l'Office, qui fait part également du passage de 300 à 420 adhérents. A la question de Mme Boespflug relative à la vente de billets SNCF à l'Office, M. Zimmermann s'était déjà renseigné mais il n'existe pas un volume suffisant au village pour permettre une telle installation. Quant au service SNCF sur Internet, il est possible de l'utiliser aux Campings avec les bornes mises en place récemment mais pas à l'Office puisque le Conseil d'Administration de l'Office en a refusé l'installation.

Campings : La piscine chauffée du Clos du Rhône nous a fait bien débuter cette année 2001. La qualité du camping du Clos du Rhône a été privilégiée en choisissant des mobil-homes avec des équipements dignes d'un camping 4 étoiles (micro-ondes, lave vaisselle, etc...), un boulodrome a été créé et concernant l'animation, nous mettons en place cette année une animation professionnelle pour 4 mois à compter de juin. M. Chassain souhaite que la sécurité reste renforcée et l'accueil agréable puisque les campings sont les outils indispensables à la SEMIS. A ce propos, le parc des mobil-homes va être augmenté en 2001 et 2002 ainsi que celui des bengalis. Une stagiaire est engagée pour six mois pour traiter le dossier « Clefs Vertes » qui équivaut au « Pavillon Bleu » pour le port, ce qui nous permettrait d'avoir un signe de reconnaissance pour la qualité de l'accueil et les campings en général.

Port Gardian : Pour la première fois, une liste d'attente a été créée pour les demandes de locations de places. La cohabitation entre les pêcheurs et les bateaux de promenades est toujours délicate, malgré les travaux qui ont été faits pour protéger le coin pêcheurs du sable par vent d'Est. Les plaisanciers demandent une digue de protection contre la houle, le dossier est en cours ainsi que celui du parking pour les amodiataires qui avait été suspendu. A compter de cette saison, l'atelier du shipshandler est installé sur l'aire de carénage.

Ecole de Voile : L'objectif de l'Ecole de Voile et de Station Voile est de faire connaître l'image « Mer » de notre village, en complément de l'image déjà véhiculée des chevaux, des taureaux, etc.... Nous ferons des travaux fin 2001 dans les locaux sous les arènes pour accueillir les groupes dans des vestiaires avec des sanitaires corrects.

Pour { Copie
Photocopie } Certifiée conforme

A Stes- Maries de la Mer, le 30/01/2001

Le Maire



Il est prévu de conserver des mobihomes spécifiques à l'Ecole de Voile et d'ouvrir l'accès vers une école de croisière. Au sujet de Station Voile, il faut savoir que le SEMIS a été choisie pour être le secrétaire général de l'Union des Ports de Plaisance du Littoral et celui également de la nouvelle association qui regroupera tous les ports de la région PACA.

Relais et Régies : La nouvelle installation sanitaire à proximité de l'église est très appréciée par les touristes car elle est au centre du village. M. Chassain souhaite qu'une réflexion soit menée pour les vidanges des camping-cars de la Plage-Est.

A la question de M. VIVES concernant la répartition des charges du Siège, M. Zimmermann explique que celle-ci se fait au prorata du chiffre d'affaires.

M. Donnarel note que des actions sont à entreprendre pour garder une certaine quiétude par rapport aux subventions versées pour les 35 heures.

M. Zimmermann désire faire en sorte que la société soit bien structurée afin que chaque service puisse être autonome et continuer à fonctionner de façon satisfaisante.

M. Chassain remercie le personnel et les élus pour le travail effectué.

Mis au vote, le projet de rapport de gestion est approuvé par l'ensemble des administrateurs présents ou représentés à l'exception de Mme Boespflug, qui s'abstient.

7° - Approbation du Projet d'Arrêté des Comptes et du Bilan 2000

Mis au vote, le projet de bilan est approuvé par l'ensemble des administrateurs présents ou représentés, à l'exception de Mme Boespflug, qui s'abstient.

A Stes- Maries de la Mer, le 30 JUIL 2001
Le Maire

8° - Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'AGO

Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au Mercredi 27 Juin 2001, à 10 Heures.

L'Ordre du Jour en sera le suivant :

1° - Lecture du Rapport de Gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2000,

2° - Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2000,



3° - Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2000, affectation du résultat et quitus aux administrateurs.

4° - Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et approbation de ces conventions.

5° - Fixation du montant des jetons de présence,

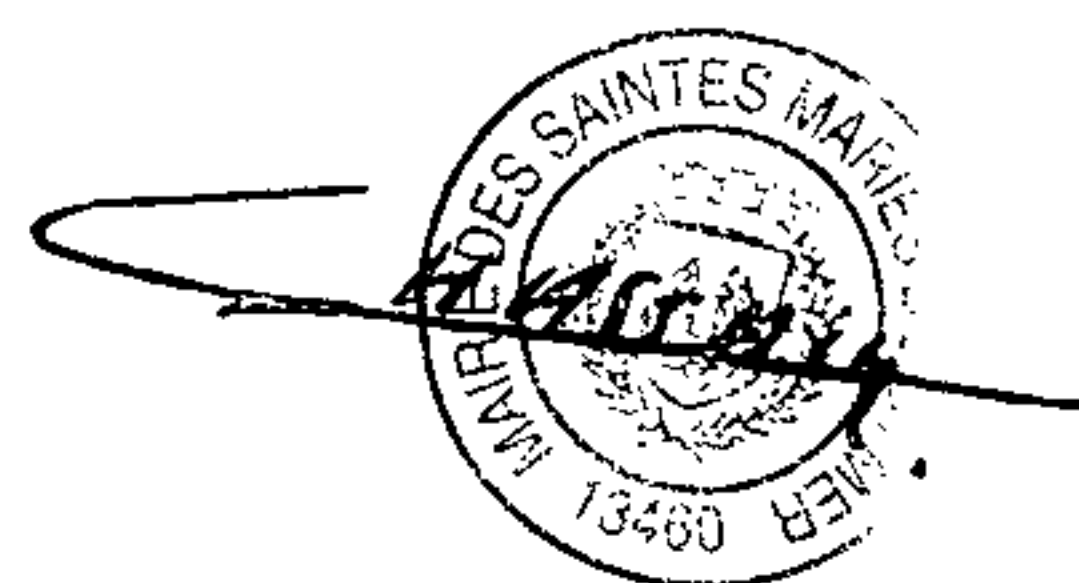
6° - Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes,

Pour { ~~Copie~~
Photocopie } { Certifiée conforme }

7° - Nomination du Crédit Agricole à un poste de Censeur,

A Stes- Maries de la Mer, le 30 JUIN 2001
Le Maire

8° - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.



Projet de résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Bilan, du Compte de Résultat et annexes au 31 Décembre 2000 et entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat, soit 432 097.32 francs de la manière suivante :

- en réserve légale à hauteur de 21 604.86 francs,
- en réserve statutaire à hauteur du solde, soit 410 492.46 francs.

Conformément à la loi, il est rappelé que la société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'année écoulée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

(Handwritten signature)

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant des jetons de présence à 50 000 F pour l'exercice 2000

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes, à savoir celui de Mme Claire Dufour-Pelletier en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et celui de M. Jean-Pierre Rousset en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Ces mandats sont renouvelés pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2006.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer au poste de Censeur, Le Crédit Agricole, actionnaire représenté par Mme Jacqueline MOLLAND, et ce pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2003.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Mis au vote, la date, l'ordre du jour et les projets de résolutions à soumettre à l'AGO sont approuvés à l'unanimité.

9° - Jetons de présence

Le Conseil d'Administration propose de maintenir le montant des jetons de présence à la somme de 50 000.00 francs pour l'exercice 2000.

10° - Augmentation du Capital et conversion en Euros

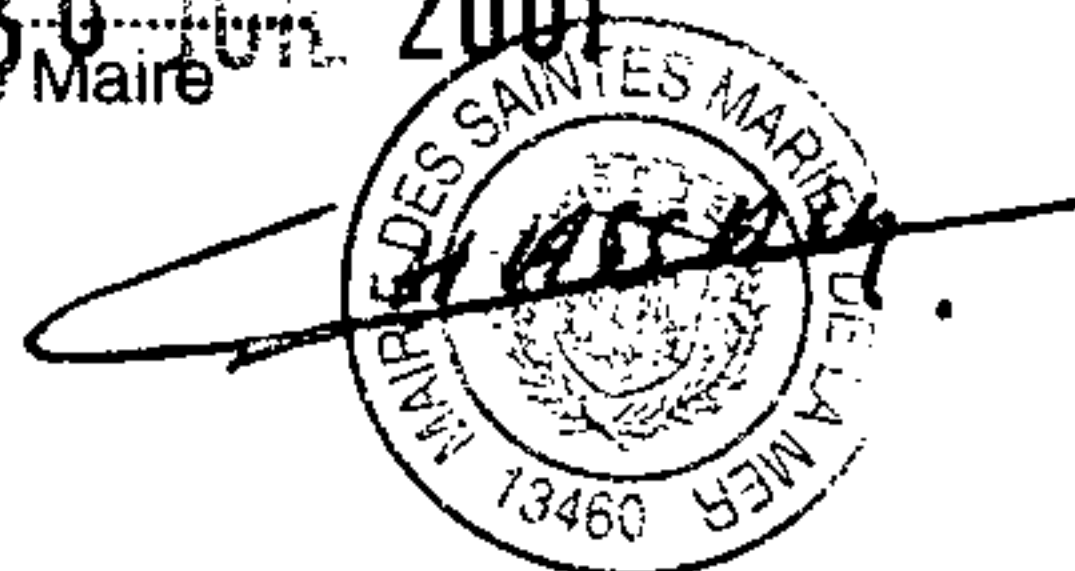
a) Projet de rapport du Conseil d'Administration à l'A.G.E.

En application de la loi du 2 juillet 1998, notre capital qui s'élève à 3 140 000 F sera automatiquement converti en euros au 1^{er} janvier 2002, au taux officiel de 1 euro = 6,55957 Francs, ce qui fera un capital social de 478 689,91 euros pour 31 400 actions de 15,2449 euros.

Pour { Copie
Photocopie } Certifiée conforme

A Stes- Maries de la Mer, le

30 JUIN 2001
Le Maire



Pour éviter que la conversion automatique en euros aboutisse à un chiffre avec décimales, nous proposons de procéder à une augmentation du capital social par incorporation directe d'une partie des réserves disponibles, puis ensuite à la conversion globale du capital social en euros.

En d'autres termes, le capital social pourrait être porté de 3 140 000 F à 4 119 410 F soit 628 000 euros, ce qui fait une différence de 979 410 F.

L'augmentation résultera de l'incorporation au capital de cette dernière somme de 979 410 F prélevée sur les réserves statutaires sous réserve de l'approbation des comptes de l'exercice 2000 par la prochaine assemblée générale ordinaire et de l'affectation du résultat.

Parallèlement la valeur de l'action serait portée à 131,1914 F soit 20 euros.

Pour satisfaire aux obligations légales imposées par la loi n°2001-152 du 19 février 2001 (article L. 225-129 VII du Code du Commerce), l'Assemblée générale doit également se prononcer sur une résolution prévoyant, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du Travail, une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Le Conseil invite l'Assemblée à rejeter cette proposition, la Société n'ayant pas instauré d'épargne salariale.

Cette conversion en euros entraînant des modifications de statuts, il nous est apparu opportun également d'adapter ceux-ci à la modification législative relative au quorum de l'assemblée générale extraordinaire.

En effet en vertu de l'article L. 225-96 du nouveau code de commerce, le quorum nécessaire pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire est sur première convocation, du tiers des actionnaires présents ou représentés et non plus de la moitié.

En conséquence nous vous invitons à vous prononcer sur l'ordre du jour et le texte des résolutions qui suivent.

6) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire,

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Mercredi 27 Juin 2001, à 11 H.

L'Ordre du Jour en sera le suivant :

- 1° - Augmentation du Capital par incorporation de réserves,*
- 2° - Conversion du Capital en Euros,*
- 3° - Mise à jour des règles de quorum,*
- 4° - Modifications corrélatives des statuts,*
- 5° - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales*

Pour { Copie
Photocopie } Certifiée conforme

A Stes- Maries de la Mer, le

30^e Mai 2001



Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGL

Première résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social qui s'élève actuellement à 3 140 000 Francs divisé en 31 400 actions de 100 Francs chacune, de 979 410 Francs pour le porter à 4 119 410 Francs par incorporation de réserves prélevées sur le poste des réserves légale et statutaire.

En représentation de cette augmentation de capital, la valeur nominale de chaque action actuellement existante sera portée de 100 Francs à 131,1914 Francs.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de d'exprimer en euros la capital social dont le montant s'élève à 4 119 410 Francs pour 31.400 actions de 131,1914 Francs de nominal, au moyen de la conversion de ces valeurs par application du taux officiel de conversion qui s'élève pour 1 euro à 6,55957 Francs.

Le capital social ressort à 628.000 euros pour 31.400 actions de 20 euros.

Troisième résolution :

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

" Le capital social est fixé à 628.000 euros. Il est divisé en 31 400 actions de 20 euros chacune, souscrites en numéraire ou émises en représentation d'apports en nature et dont plus de 50% et au moins 80% doivent appartenir aux collectivités territoriales. "

Toutes les autres dispositions de l'article 6 sont inchangées.

Quatrième résolution :

Il est décidé en application de l'article L 225-96 du nouveau code de commerce, de modifier comme suit le premier alinéa de l'article 33 des statuts :

" L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, un tiers des actions ayant droit de vote et sur deuxième convocation le quart des actions ayant droit de vote. "

Le reste de l'article étant inchangé.

Cinquième résolution :

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-152 du 19 février 2001, l'augmentation de capital est réservée conformément aux dispositions de l'article

L. 443-5 du Code du Travail, aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

A Stes- Maries de la Mer, le 30 JUIL 2001
Le Maire

Sixième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présents en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales

Le projet de rapport du Conseil d'Administration à L'AGE, la date, l'ordre du jour et le projet des résolutions à soumettre à l'AGE sont approuvés à l'unanimité.

11° - Questions diverses

* M. Chassain informe les administrateurs qu'un nouveau gérant a pris le snack du Camping de la Brise et que les premières constatations sont satisfaisantes.

* Un projet de faire un Golf Junior à la place du mini golf actuel est en cours d'étude.

* Une opération « Portes ouvertes » des campings sera organisée le 27 juin 2001.

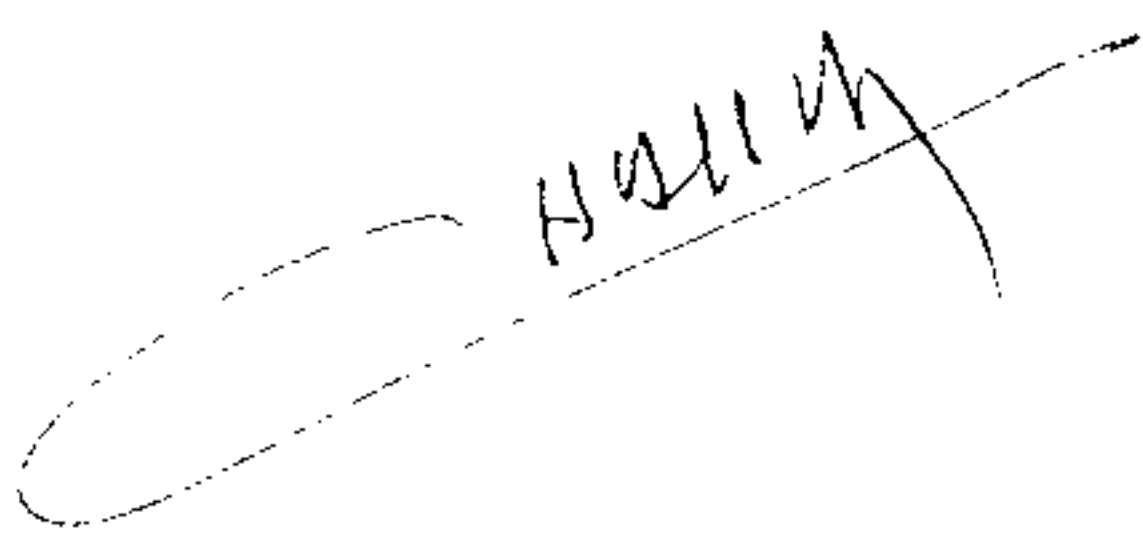
* Pèlerinage des gitans : M. Chassain a eu une réunion avec le Sous-Préfet pour expliquer les problèmes et les gérer au mieux en 2002, car cette année, il y avait environ 3500 gitans au camping de la Brise.

* Il est prévu l'organisation en février d'un festival du film sur les effets spéciaux avec des spectacles de magie.

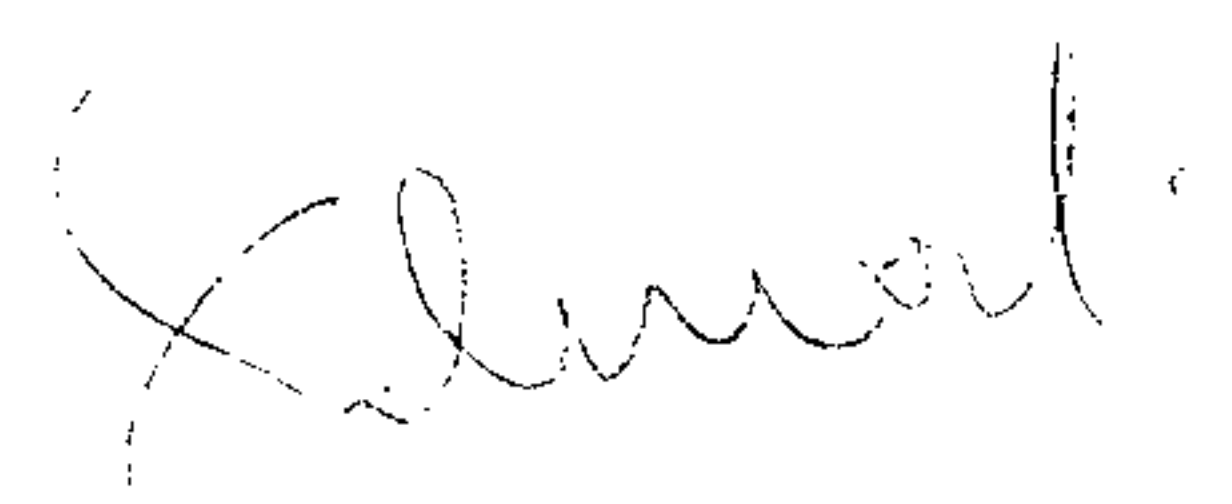
* M. Chassain mène une réflexion sur un poste de Chargé de Mission qui travaillerait à la promotion de la station et à la communication en relation avec Camargue Congrès et l'Office de Tourisme.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 12 H.

Le Président,



Un Administrateur,



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune des Saintes Maries de la Mer
Département des Bouches-du-Rhône

~~Copie~~
Photocopie

Certifiée conforme

Séance du 06 Avril 2001

A Stes- Maries de la Mer, le



L'An deux mille un et le 06 Avril à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune des Saintes Maries de la Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Avril sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Christelle AILLET

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Daniel ARNAUDET qui donne mandat à Monsieur Eric VICENTE, de Monsieur Henri VICENTE qui donne mandat à Monsieur Roger DE MURCIA.

Délibération : N° 2001-63

Objet : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER. SEMIS.**

Rapporteur : M. Le Maire

A la suite de la mise en place du nouveau conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants permanents au Conseil d'Administration de la société (sept sièges d'administrateurs) et du représentant aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

(Application des dispositions du Décret n° 85.491 du 9 Mai 1985 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 83.597 du 7 Juillet 1983 et relative aux modalités de représentation des communes, des départements, des régions et de leurs groupements au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance des Sociétés d'Economie Mixte).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et après un vote acquis à l'unanimité :

Désigne Monsieur Roland CHASSAIN en qualité de titulaire et Monsieur Pierre Antoine SALMOCHI en qualité de suppléant (en cas d'empêchement du titulaire) pour assurer la représentation de la commune des Saintes Maries de la Mer au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'Economie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS).

Désigne Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Roger DE MURCIA, Monsieur Pierre Antoine SALMOCHI, Monsieur Jean-Pierre ALENGRIN, Monsieur Daniel ARNAUDET, Monsieur Eric VICENTE, Madame Geneviève BOESPFLUG, pour assurer la représentation de la commune des Saintes Maries de la Mer au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS), et les autorise à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président ou le Conseil d'Administration.

Aussi, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

1/ Approuver la désignation des délégués ci-dessus indiqués pour la représentation de la commune au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS).

2/ Autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Maire,

